

**CONSEIL SYNDICAL
REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

SEANCE DU : 26 JUIN 2017

<p>Référence du service :</p> <p>MARCHE : PG/PL/VM-05d</p>	<p>Objet de la délibération :</p> <p>AVENANT NUMERO 3 AU CONTRAT DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DU 2^{ème} SCOT</p>
<p><u>Etaient présents(es) (20)</u></p> <p>Philippe GRAS, <i>Président</i></p> <p>André BRUNDU, Bernard CLEMENT, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, <i>Vice-Président(e)s présent(e)s</i></p> <p>Vincent ALLIER, Nadine ANDREO, Laurent BURGOA, Marianne CREPIN, Marie-Reine DELBOS, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Jean-Baptiste ESTEVE, Michel FEBRER, Vivian MAYOR, Maurice MOURET, Murielle NEPOTY, Thierry PESENTI, Jacky REY, Olivier RIGAL, <i>Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s</i></p> <p><u>Etaient représentés(ées) (8 pouvoirs)</u></p> <p>René BALANA, donne pouvoir à Jean-Baptiste ESTEVE ; Maryan BONNET donne pouvoir à Jean-François LAURENT ; Pilar CHALEYSSIN, donne pouvoir à Jacky REY ; Marc FOUCON donne pouvoir à Philippe GRAS ; Bernadette POHER donne pouvoir à Michel FEBRER ; Jacky RAYMOND donne pouvoir à Vincent ALLIER ; Catherine ROCCO donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; Pierre MAUMEJEAN donne pouvoir à Marielle NEPOTY.</p> <p><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (60)</u></p> <p>Pierre GAFFARD-LAMBOND, Juan MARTINEZ, Laurent PELISSIER, Gaëtan PREVOTEAU, Fabienne RICHARD, <i>Vice-Président(e)s absent(e)s</i></p> <p>William AIRAL, Marie-Paule ARMAND, Joseph ARTAL, Sonia AUBRY, Jean-Pierre BONDOR, Jacques BONHOMME, Sylvie COMPEYRON, Ivan COUDERC, Robert CRAUSTE, Nathalie CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Jean DENAT, Jean-Luc DESCLOUX, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Richard FLANDIN, Marilyne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Jean-Pierre FUSTER, Michel GABACH, Maurice GAILLARD, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Robert HEBRARD, Michaël MANEN, Marie-Françoise MAQUART, Antoine MARCOS, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Jean-Claude MAZAUDIER, Michel MISSOT, Olivier PENIN, Nicole PERRAU, Corine PONCE-CASANOVA, Bernard PRADIER, Thierry PROCIDA, Marie-France RAINVILLE, Serge REDER, Jean-Noël RIOS, Sophie ROULLE, André SAUZEDE, Guy SCHRAMM, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR, Frédéric TOUZELLIER, Gilles TRAUULET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, <i>Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s ou absent(e)s</i></p> <p style="text-align: right;">Sièges : 88 Membres en exercice : 88</p>	

Monsieur Philippe GRAS, Président, rapporteur expose :

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 4 septembre 2002 n° 2002-247-2 fixant le périmètre du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 n° 2002-298-6 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la Délibération n° 2003-05-19-02 du Syndicat Mixte en date du 19 mai 2003 relative au lancement de la procédure, objectifs poursuivis et modalités de concertation du S.CO.T. Sud Gard ;

Vu la délibération n° 2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2007-06-07-01 en date du 7 juin 2007 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2013-05-23-01d du syndicat mixte en date du 23 mai 2013 mettant en révision le SCOT ;

Vu la délibération n° 2014-07-09-17 du Syndicat Mixte en date du 09 juillet 2014 mettant en place une commission d'appel d'offre ;

Vu la délibération n°2015-06-08-06 du Syndicat Mixte en date du 08 juin 2015 confiant le marché de maîtrise d'œuvre du SCOT 2^{ème} génération au groupement « Les Ateliers Up+ de SCE » au 128 Avenue de Fès, les Belvédères Bat B, 34 080 Montpellier, pour un montant de **199 755,00 € HT soit 239 706,00 € TTC**,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter 2 comités de rédaction animés SCE, 4 journées de travail pour réaliser l'enveloppe urbaine de chaque commune, et 2 journées de travail pour le bureau d'étude Synae complémentaires,

Considérant, que compte tenu du décalage des travaux, il est nécessaire de rallonger ce calendrier jusqu'à l'approbation et de se laisser plus de souplesse au moins jusqu'au 12 mars 2019,

Considérant, que de ce fait il faut étaler la facturation jusqu'à l'approbation du SCOT.

Il est proposé de :

- 1) **Porter le montant du marché initial à 205 655,00 € HT (246 786,00 € TTC),** soit 5 900,00 € HT (7 080,00 € TTC) de plus que le montant du marché initial,
- 2) **De prolonger le marché jusqu'au 12 mars 2019.** Initialement prévu jusqu'au 12 décembre 2017, il est nécessaire de le prolonger jusqu'au 12 mars 2019 au regard du retard pris dans les travaux de révision,
- 3) **D'étaler les factures jusqu'à l'approbation du SCOT selon le tableau ci-joint.** Un des co contractants (Laurent Mazurier) aura terminé ses missions fin 2017. Il est proposé de ne pas étaler le paiement de ses factures jusqu'en 2018 mais de tout lui payer en 2017.



Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 27 (dont 8 pouvoirs)

Pour :27.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

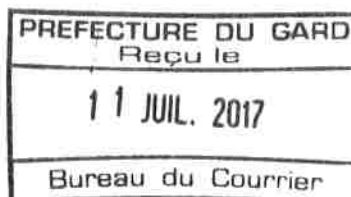
ARTICLE 1^{er} : de valider cet avenant, ci-joint en annexe avec le tableau de répartition des factures,

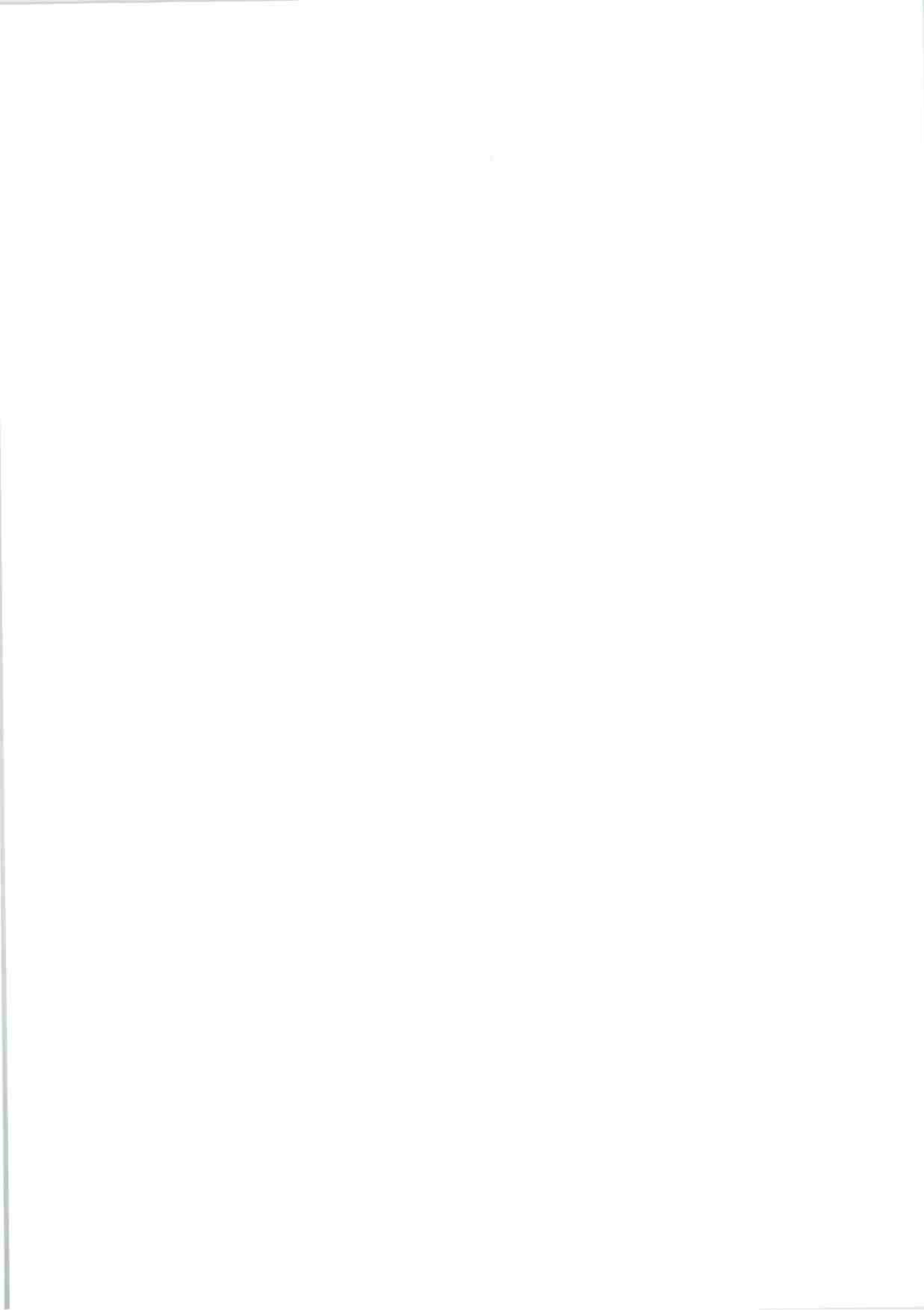
ARTICLE 2^{ème} : d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de la mission d'assistance et d'expertise juridique du S.CO.T du Sud Gard et de le charger de l'exécution de la présente délibération,

Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard



Philippe GRAS
Maire de Codognan
Vice-Président de Rhôny Vistre Vidourle







SYNDICAT MIXTE SCOT SUD GARD

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 3

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard

Arche Bötti n°2 (RDC)
115, Allée Norbert Wiener
Parc Georges Besse
30035 NIMES
Tél : 04 66 02 55 30
Fax : 04 66 27 65 07

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Les Ateliers Up+ de SCE

128 Avenue de Fès
Les Belvédères Bat B
34 080 Montpellier

Tel :04-99-61-12-85

Numéro de SIRET : 347 081 459 00 256

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

La consultation a permis de retenir un **groupement de prestataires** pour réaliser **la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation du 2nd SCOT sur le territoire.**

Le Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard doit se doter d'un nouveau document de planification opposable aux documents d'urbanisme et conforme entre autres, aux dernières lois Grenelles et ALUR.

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **12 juin 2015**
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **30 mois**
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : **199 755,00 € HT (tranche ferme)**
 - Taux de la TVA : 20%

- Montant TVA : 39 951,00 €
- Montant TTC : 239 706,00 €

Cet avenant porte sur 3 points :

- 1) L'évolution du montant du marché
- 2) Le Calendrier : afin de le prolonger jusqu'à la fin de la mission
- 3) L'étallement de la facturation jusqu'à l'approbation du SCOT.

1) L'évolution du montant du marché :

Le montant initial du marché prévu à l'acte d'engagement est de 199 755,00 € HT soit 239 706,00 € TTC.

Le montant final du marché sera alors porté à 205 655 € soit 246 786 € TTC

2) Le Calendrier

Initialement prévu jusqu'au 12 décembre 2017, il est nécessaire de le prolonger jusqu'au 12 mars 2019.

3) L'étallement des factures

Du fait de l'allongement du calendrier, les futures facturations intégrant les coûts supplémentaires seront également étalées jusqu'à l'approbation du SCOT. Un certificat de fin de prestation viendra clôturer ce marché s'il est terminé avant le 12 mars 2019.

De plus un des co-contractants (Laurent Mazurier co-contractant de la société Synae) aura terminé ses missions fin 2017. Il est proposé de ne pas étaler le paiement de ses factures jusqu'en 2018 mais de tout lui payer en 2017.

Le tableau joint fait état de l'étallement des factures à venir et intègre les montants complémentaires des prestations proposées pour terminer le document du SCOT.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : **205 655,00 €**
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TVA : 41 131,00,00 €
- Montant TTC : **246 786,00 €**

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ En cas de notification par voie électronique :
(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire signera la formule ci-dessous :
« Reçu à titre de notification copie du présent avenant »
A le
Signature du titulaire,

	Cout global		2016				2017				2018/2019	
	Montant Total HT	Montant TTC	Facturation numero 1	Facturation numero 2	Facturation numero 3	Montant Total du Marché Après avenant	Montant HT Complémentaire Après avenant	Montant TTC Complémentaire	Facturation numero 4	Facturation numero 5	Facturation numero 6	Facturation numero 7
Statut												
Madriatre du groupement												
Co-traitant												
Co-traitant												
Total												

	Cout global		2016		2017	
	Montant Total HT	Montant TTC	Facturation numero 1	Facturation numero 2	Facturation numero 4	Facturation numero 5
Statut						
Sous-traitant de Synae						
Total						

	Cout global		2016		2017		2018	
	Montant Total HT	Montant TTC	Facturation numero 1	Facturation numero 2	Facturation numero 3	Facturation numero 4	Facturation numero 5	Facturation numero 6
Statut								
Société								
Cereg Territoire								
Total								

	Cout global		2015	
	Montant Total HT	Montant TTC	Une seule facturation	
Statut				
Co-traitant				
Total				

TOTAL HT	305 655,00 €
TOTAL TTC	346 786,00 €

